

ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

Réalisation d'un diagnostic fonctionnel sur le site du complexe humide du Pas de Mousset

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez (SMPNRLF)
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Marché à tranche passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Durée du marché

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

4. Contexte

Dans le cadre de l'Accord de territoire du Bassin versant de la Dore, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez porte une programmation d'actions au titre de son objet, Gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore issu du transfert des compétences « GEMAPI » et Hors « GEMAPI » par les EPCI du territoire.

En cohérence avec le SAGE Dore et visant l'amélioration de la qualité écologique des masses d'eau du bassin versant de la Dore, ce programme a parmi ces principaux objectifs la reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés sur le bassin versant de la Dore.

La programmation des travaux de l'accord de territoire du bassin versant de la Dore prévoit la réalisation de projets de restauration des zones humides. Les secteurs visés ont été identifiés lors d'inventaires réalisés dans le cadre des contrats territoriaux ou du SAGE de la Dore.

Les travaux visent principalement à rétablir une bonne connectivité entre cours d'eau et milieux humides par le retour des fonctionnalités spécifiques des zones humides ciblées, notamment :

- Rétention de l'eau, régulation des crues ;
- Capacités épuratoires ;
- Stockage du carbone ;
- Réservoir de biodiversité.

5. Objet de la consultation

Le complexe humide du Pas de Mousset figure parmi les sites retenus pour la mise en place de travaux restauration. Afin de réaliser une restauration la plus efficiente possible, il est indispensable de bien comprendre le fonctionnement du site.

Le travail du prestataire aura pour objectif de :

- Dresser un état des lieux du site ;
- Caractériser son fonctionnement ;
- Définir un état de référence à atteindre ;
- Proposer les orientations nécessaires à l'atteinte de cet état de référence.

Pour ce faire, le prestataire proposera une méthode s'appuyant sur le principe du diagnostic fonctionnel établi par Pierre Goubet, *Dr. en écologie et ingénieur géologue*.

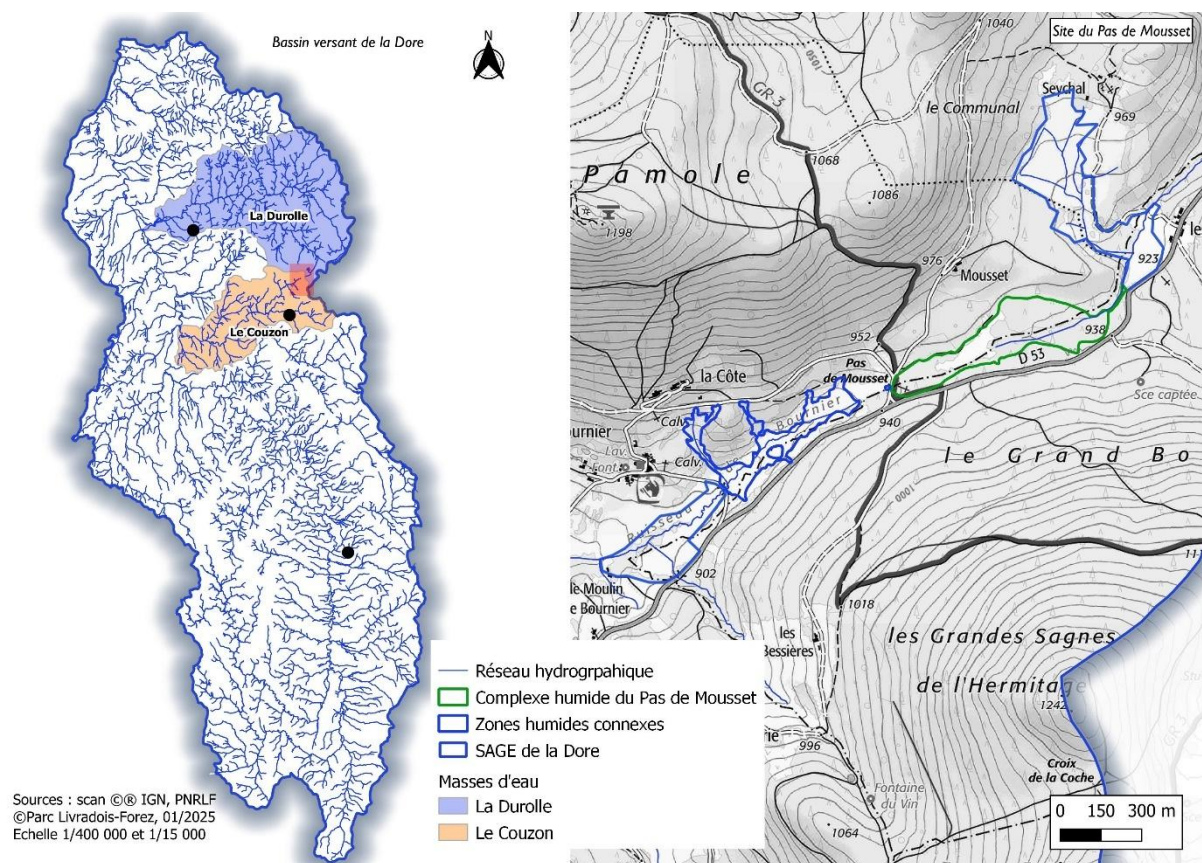
Elle permet d'aborder un site dans son ensemble avec une approche systémique au regard de son évolution dans le temps, via l'étude de trois pôles :

- *Structure* : unités fonctionnelles (sols et végétation), réseau hydrographique, éléments structurants divers, environnement (géologie, géomorphologie) ;
- *Transfert* : flux, d'eau, d'éléments minéraux, d'éléments trophiques, matière minérale solide ;
- *Trajectoire* : histoire locale, traces d'activité, analyse des tourbes, évolution future.

5.1. Complexe humide du Pas de Mousset

Le complexe humide du Pas de Mousset est à cheval entre les communes de Noirétable et de Vodable-Montagne, à une altitude de 950 m. Situé à l'extrémité nord des Monts du Forez, il occupe le fond de vallon entre les massifs des Bois de Pamole et des Grandes Sagnes de l'Hermitage.

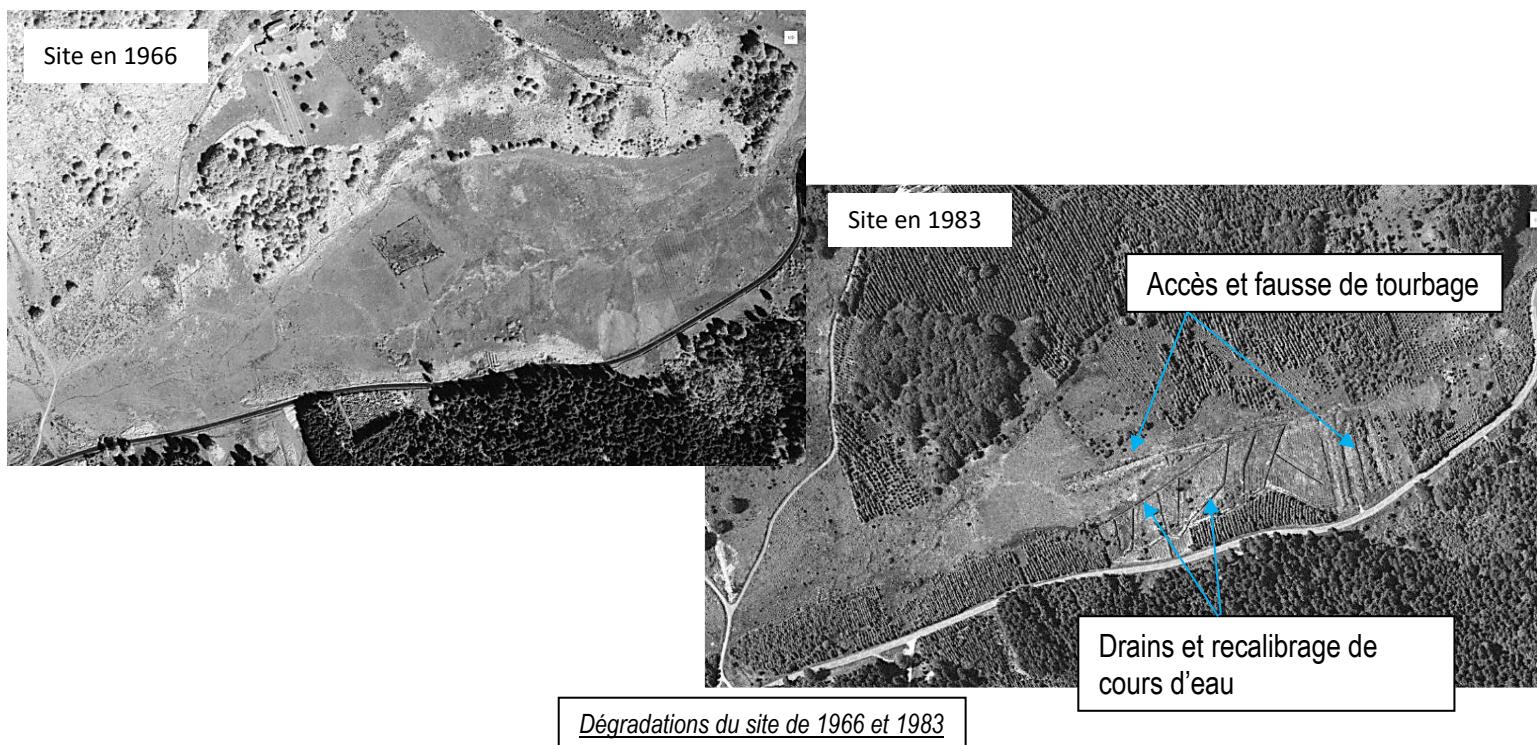
D'une superficie totale d'environ 11 ha en tête de deux bassins versants, il alimente les masses d'eau de La Durolle et du Couzon en donnant naissance aux ruisseaux de Bournier à l'Ouest et de Fonghas coté Est.



Carte de localisation et contexte du complexe humide du Pas de Mousset

5.2. Description du site

Le complexe humide du Pas de Mousset a subi de nombreuses perturbations affectant profondément son fonctionnement. Sous l'impulsion d'une politique nationale de reboisement, une partie importante du site a fait l'objet de plantations monospécifiques (de résineux). Les parcelles ont été préalablement drainées pour favoriser la pousse des jeunes plans. Dans un contexte de déprise agricole, ces plantations ont commencé à voir le jour dès la fin des années 1960. Le site a également fait l'objet d'extraction de tourbe au début des années 1980, laissant une fosse linéaire d'envergure et plusieurs accès jouant un rôle drainant important sur la partie Est du complexe humide.



Depuis 2020, le Syndicat mixte du Parc naturel régional mène un travail d'animation sur ce site qui a notamment permis :

- La réalisation de travaux de restauration sur la partie ouest du site (2022-2024) :
 - coupe de plantations résineuses et broyage des souches,
 - comblement de drains,
 - reprise d'un écoulement anciennement rectifié et recalibré ;
 - suivi piézométrique en place depuis 2022.
- Acquisition foncière de la quasi-totalité du site, par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (2025) ;
- Réalisation d'une cartographie des groupements de végétation et habitats, mise en place d'indicateurs de suivi de travaux Liger, taux d'engorgement et de fertilité du sol (2025).

6. Détail de l'objet

La prestation se décompose en deux étapes :

- La réalisation du diagnostic fonctionnel permettant de définir l'état de conservation actuel du site et son fonctionnement au regard des perturbations qu'il a subies,
- La définition d'un programme d'actions permettant de corriger la trajectoire écologique du site et de restaurer les dynamiques naturelles en tenant compte des évolutions climatiques et des modifications structurelles irréversibles issues des perturbations anthropiques passées.

6.1. Tranche ferme

6.1.1.. Diagnostic fonctionnelle

Il s'agit de réaliser un diagnostic fonctionnel du complexe, il devra à minima comprendre :

- L'étude du cadre géologique et hydro-géomorphologique de l'aire d'alimentation du complexe humide.
- La définition et la cartographie des unités fonctionnelles. Le prestataire aura à sa disposition les données issues de la réalisation de la cartographie des unités de végétation déjà réalisée (Lefebvre, 2025).
- La caractérisation pédologique du terrain. Ces relevés devront également permettre d'établir une cartographie des épaisseurs de tourbes. Certains échantillons pourront être envoyés en laboratoire pour caractériser plus finement l'état de dégradation des tourbes et leur nature.
- La définition du fonctionnement hydrologique actuel du site, identification et analyse des différents apports d'eau et le(s) exutoire(s). Pour préciser les circulations des flux, ce travail pourra être complété par l'analyse physico-chimique de plusieurs prélèvements. Il est laissé à l'appréciation du prestataire la définition du nombre de prélèvement nécessaire au regard de la complexité du site.
- Le dimensionnement et l'installation d'un réseau de suivi piézométrique, ainsi que l'analyse des données permettant d'apprécier la fluctuation de la nappe au regard de la pluviométrie et évaluer la disponibilité en eau pour la végétation.
Dans le cadre de l'évaluation des travaux de restauration qui seront mis en place suite à l'étude, une partie des sondes piézométriques resteront implantées.
Le prestataire devra intégrer l'achat du matériel nécessaire à ce suivi dans son chiffrage. Le maître d'ouvrage possède déjà un parc de sondes permettant le suivi d'autres sites. A terme le matériel installé par le prestataire intégrera le parc de sonde du Syndicat mixte du parc. Dans un souci de praticité notamment pour la collecte et le traitement des données il est indispensable que le matériel, acheté par les prestataires soit le même que celui déjà en possession du syndicat mixte du parc, il s'agit du matériel suivant : Solinst Levelogger LT5

6.1.2. Programme d'action

L'analyse et la synthèse de l'ensemble des éléments recueillis au cours du diagnostic devra permettre d'établir le plus précisément possible le fonctionnement du complexe humide et proposer un plan d'actions visant la restauration fonctionnelle du site.

Une attention particulière devra être apportée à l'accessibilité du rendu et de l'ensemble des supports, cartes, graphiques et schémas techniques. Ces résultats pourront être réutilisés par le maître d'ouvrage pour sensibiliser et informer un large public (élus, grand public) à l'impact de ces perturbations sur ce type d'écosystèmes.

6.2. Tranche optionnelle

Dans son offre, le prestataire proposera en tranche optionnelle la réalisation et l'analyse de profils de tomographie électrique. Cette tranche optionnelle sera affirmée si besoin au cours de l'étude ; les résultats seront à intégrer à la partie diagnostic fonctionnel.

Compte tenu de la configuration en ensellement du complexe humide, le recours à cet outil pourrait permettre d'obtenir une vision plus précise du fonctionnement hydrogéologique de l'aquifère, notamment les écoulements souterrains, et l'interface entre différentes formations géologiques.

Le prestataire devra dimensionner dans son offre le nombre de profils qu'il juge nécessaire pour améliorer la compréhension du site en complément des prestations proposées dans la tranche ferme.

Si elle est engagée, la tranche optionnelle fera l'objet d'une notification spécifique

7. Suivi de l'étude

7.1. Suivi technique de l'étude

Le prestataire sélectionné devra maintenir des échanges réguliers avec l'équipe au sein du Pôle Eau et Milieux Aquatiques du syndicat mixte du Parc Livradois-Foréz, chargée du suivi du projet (composée à minima du référent de l'étude : Sylvain RIGAUD, Chargé de mission référent zones humides du bassin versant de la Dore) tout au long des différentes phases de l'étude et des éventuelles difficultés rencontrées, par le biais de rendez-vous, d'échanges téléphoniques ou de mails.

7.2. Pilotage de l'étude

Un comité technique de suivi sera constitué pour cette étude, comprenant à minima :

- une partie de l'équipe EMA du syndicat mixte du Parc ;
- des élus du comité syndical du Parc ;
- des partenaires techniques et financiers : incluant Agence de l'eau Loire-Bretagne, Département du Puy-de-Dôme, DDT 63, Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, Loire-Foréz Agglomération...

Selon les étapes et les besoins, d'autres partenaires pourront être associés, notamment des acteurs identifiés au cours de l'étude.

7.3. Réunions

Le suivi de l'étude nécessitera au minimum 4 réunions :

- Lancement de l'étude, présentation de la synthèse bibliographique du site et présentation de la méthode proposée pour la suite de l'étude.
- Présentation des premiers résultats du diagnostic, contexte hydrogéologique, pédologie, morphologie du corps tourbeux, campagnes de suivis piézométrique.
- Synthèse fonctionnelle et préconisation de restauration.
- Présentation du projet aux élus et habitants (format réunion publique)

Le prestataire pourra proposer dans son offre des réunions supplémentaires qu'il juge nécessaires au bon déroulement de l'étude.

Il aura la charge de l'animation de l'ensemble des réunions, ainsi que la rédaction des documents préparatoires et la réalisation des comptes rendus.

Tous les éléments intermédiaires et finaux devront être présentés avant les réunions aux membres du comité technique (au minimum sept jours avant la réunion) et finalisés après les réunions.

7.4. Livrables

- Un rapport intermédiaire sera transmis de façon dématérialisée.
- Après prise en compte des remarques et des demandes de modification formulées par le Parc, un rapport final sera envoyé.

Le rapport, devra comprendre une introduction, la description de la méthodologie utilisée, les résultats, une analyse de l'état de conservation au regard des investigations menées, la proposition d'un programme d'action, une conclusion et un résumé synthétique du rapport d'une à deux pages. Ce rapport intégrera les résultats de la tranche optionnelle si cette dernière est affirmée.

Ce rapport sera à fournir sous un format numérique en version word et PDF, ainsi qu'en format papier (un exemplaire). Ils devront faire apparaître les logos du Parc et des financeurs de l'opération (les logos seront fournis par le Parc).

L'ensemble des données cartographique fournies devront être compatibles avec le logiciel libre QGIS.

8. Données disponibles

8.1. Lien d'accès aux documents mis à disposition

[Suivi et état initial des groupements végétaux de la Tourbière du Pas de Mousset ;](#)

[Fiche projet des travaux réalisés sur le versant du Bournier ;](#)

[Données piézométriques \(2 piézomètres sur la période 2022-2025\), acquisition de données toujours en cours ;](#)

[Carte de la maîtrise foncière du site ;](#)

9. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Valeur technique de l'offre (50%)
2. Prix (35%)
3. Délai d'exécution (15%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

10. Pièces constitutives de la consultation

Le présent Acte d'Engagement Simplifié signé.

11. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant de la tranche ferme :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant de la tranche optionnelle :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

12. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

13. Acomptes

- un premier acompte de 40% sera versé après commencement de l'étude et la 1ère réunion avec le Parc sur présentation d'une facture. Cet acompte intégrera également le montant de la tranche optionnelle si celle-ci est affermit lors de la réunion de lancement.
- le solde sera versé à la remise de l'ensemble des éléments de la prestation sur présentation d'une facture.

14. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **07/04/2026– 17H00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

15. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son planning de réalisation à réception de la commande
- ✓ Un document technique présentant les moyens matériel et humain mis à disposition pour effectuer l'étude, les références du prestataire sur ce type d'étude, le détail de la méthodologie mise en œuvre et la compréhension de l'opération.
- ✓ Descriptif des matériels proposés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis détaillé

Les prix sont fermes et définitifs

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau du syndicat mixte
du Parc naturel régional Livradois-Forez